

	<p>UTBM – Site de Sevenans Service des affaires juridiques 90010 BELFORT Cedex</p>
<p>Consultation n° 202501_AOT <i>Autorisation d'occupation du domaine public</i></p> <p>Règlement de consultation (RC)</p> <p><i>Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des distributeurs automatiques dans les locaux de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)</i></p>	
Date limite de remise des offres	Lundi 31 mars 2025 à 12h00
Date limite de réponse aux questions	Jeudi 27 mars 2025 à 12h00
Adresse du profil acheteur	www.marches-publics.gouv.fr
<p>→ Pour le dépôt du dossier (offre et candidature) → Pour poser vos questions via la messagerie sécurisée 👉 : passage par la plateforme dématérialisée obligatoire</p>	
Le représentant légal du pouvoir adjudicateur est Ghislain Montavon, directeur de l'UTBM.	
Comptable assignataire	Sophie VAULOT-DROIT service.comptablec@utbm.fr
Service des affaires juridiques Pôle achat et marché public	Marches@utbm.fr

Sommaire

1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Étendue de la consultation	3
2. Allotissement.....	3
3. Conditions de participation des concurrents.....	3
4. Nomenclature communautaire.....	3
5. Durée de la convention	3
6. Délai de validité des offres	3
7. Contenu du dossier de consultation	3
8. Présentation des candidatures et des offres	4
8.1 Documents à produire.....	4
9. Sélection des candidatures et jugement des offres.....	5
10. Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	5
11. Renseignements complémentaires.....	6
11.1 - Demande de renseignements	6
11.2 - Documents complémentaires.....	6
12. Visites sur sites et/ou consultations sur place	6

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de distributeurs automatiques dans les locaux de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard.

Lieux d'exécution : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, sur ses sites de Sevenans (90400), Belfort (90000) et Montbéliard (25200).

1.2 - Étendue de la consultation

La présente consultation est soumise à l'accomplissement de formalités de publicité et de mise en concurrence.

2. Allotissement

La présente autorisation ne fera pas l'objet d'un allotissement.

3. Conditions de participation des concurrents

Les candidatures en groupements ne sont pas admises.

4. Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

- **Distributeurs (42968000-9) ;**
- **Distributeurs de boissons (42968100-0).**

5. Durée de la convention

La durée de la convention est définie en 2 périodes :

- une période ferme de trois (3) ans ;
- trois (3) périodes de reconductions successives d'un (1) an chacune.

La convention prend effet au 1^{er} mai 2025 et ce pour une durée maximale de six (6) ans.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)

- La convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de distributeurs automatiques et ses annexes ;
- Le cadre de réponse technique et financier.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur le site internet de l'UTBM, rubrique marchés publics : www.utbm.fr/utbm/marches-publics. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée. L'UTBM se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

8.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **Pièces de la candidature :**

À l'appui de sa candidature, le candidat fournira :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Dans la lettre de présentation, le candidat déclarera qu'il respecte ou non ses obligations fiscales et sociales et s'il répond aux conditions de capacité requises pour contracter un marché public. Il sera demandé au titulaire de produire les attestations de fournitures des déclarations sociales et de paiement des cotisations de sécurité sociale (datant de moins de six mois), l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis), ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Un document librement composé par le candidat, indiquant précisément les fournitures et/ou services, ainsi que le prix proposé. Ce document pourra le cas échéant être accompagné de documents complémentaires d'information.
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

Les offres doivent être entièrement rédigées en français. Les documents fournis par l'UTBM ne peuvent être modifiés par les candidats.

▪ **Pièces de l'offre :**

- La convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de distributeurs automatiques paraphée, signée et avec le cachet du candidat
- Eventuellement un mémoire décrivant notamment l'accompagnement commercial proposé, les spécificités des distributeurs installés, l'organisation du prestataire etc... Ce mémoire ne doit pas dépasser 30 pages (s'il excède 30 pages, seules les 30 premières seront prises en considération) ;
- Le cadre de réponse technique et financier fourni par l'UTBM, à compléter de manière dématérialisée.
- Un RIB ;
- Les nom, prénom, qualité, et coordonnées du représentant légal ainsi que, le cas échéant, les nom, prénom, qualité, et coordonnées du fondé de pouvoir habilité à le représenter pour la signature et l'exécution du marché à venir. Dans ce cas, merci de fournir la preuve de cette délégation ;

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

9. Jugement des offres

Ce jugement donnera lieu à un classement des offres. La convention sera conclue avec le candidat ayant présenté l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Qualité de la prestation (notamment : choix des produits proposés à la vente, distributeurs proposés, mesures de réapprovisionnement et de maintenance, suivi commercial)	40 %
2. Prix pratiqués	45 %
3. Actions en faveur du développement durable	15 %

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

10. Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des offres par courrier, par télécopie ou par voie électronique n'est pas autorisée. Votre offre doit être déposée sur le profil acheteur de l'UTBM : www.marches-publics.gouv.fr

11. Renseignements complémentaires

11.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme. Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

11.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

12. Visites sur sites et/ou consultations sur place

En formulant son offre, le candidat est réputé avoir pris connaissance des locaux et des contraintes éventuelles. Les candidats peuvent librement visiter les locaux d'affectation des distributeurs, en se signalant toutefois auprès du personnel d'accueil présent.